

Site territorialisé de Bordeaux
Sous-Direction Transports
1 esplanade Charles de Gaulle
CS 71223
33074 Bordeaux Cedex

Monsieur Gilles GALLIOT
Président de l'Association
« Respect-Santé-Nature »
CHM 46, avenue de l'Europe
33930 MONTALIVET

Objet : Ligne 712

Bordeaux, le **28 OCT. 2019**

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre courrier en date du 12 septembre 2019, relatif à une demande de desserte renforcée de votre établissement par la ligne 712 Lesparre-Grayan.

Votre demande a retenu toute mon attention et a fait l'objet d'une analyse visant à étudier vos propositions.

Concernant la période été, la desserte actuelle semble correspondre à vos attentes hormis le décalage d'un horaire qui devrait être pris en compte ou amélioré pour l'été 2020 après concertation avec l'exploitant de la ligne.

Sur la période hivernale et intersaison, vos préconisations semblent plus difficilement recevables.

Vous sollicitez différents ajouts de services tels que :

- La mise en place d'environ 200 services supplémentaires sur la période intersaison comprenant les mois d'avril, mai, juin, septembre et octobre avec un horaire en début d'après-midi 15 heures au départ de Lesparre ;
- Un détour et un allongement de plus de trois kilomètres sur le service du matin en direction de Lesparre, toujours pour la même période intersaison ;
- La mise en place à nouveau d'environ 200 services supplémentaires vers Lesparre aux alentours de midi ;
- L'avancement de l'horaire actuel du service de 10 H 50 de Lesparre qui semble aller à l'encontre de vos préconisations pour la période été ;
- La mise en place pour la période hivernale, novembre à avril, tous les jours de services à la demande représentant pas moins de 400 services sur cette période.

Tout d'abord, je vous informe qu'une estimation de vos propositions sur la base d'une production du kilomètre en charge de l'ordre de 5 €, fait apparaître une dépense supplémentaire pour l'exploitation de cette ligne de l'ordre de 150 000 €/an, pour une prévision de recettes incertaines tant le potentiel de clientèle hors période estivale est faible sur ce secteur.

Dans ces conditions et compte tenu des enjeux financiers, vous comprendrez que l'offre proposée puisse être considérée comme surdimensionnée.

Cependant, je vous précise que la future Concession de Service Public pour la période 2020 – 2027, actuellement en phase de procédure consultative, prévoit pour la ligne 712 une mise en correspondance avec le TER à Lesparre, ainsi qu'une adaptation de l'offre sur la base de :

En hiver :

- 2 allers-retours du lundi au vendredi

En intersaison :

- 2 allers-retours du lundi au vendredi
- 1 aller-retour les samedi-dimanche et jours fériés avec extension de la ligne jusqu'au camping du Gurp à Grayan et L'Hôpital.

- En été :

- 3 allers / 4 retours du lundi au vendredi, dont 3 allers-retours étendus jusqu'au camping du Gurp à Grayan et L'Hôpital
- 2 allers/ 3 retours les samedis-dimanches et jours fériés étendus jusqu'au Camping du Gurp à Grayan et L'Hôpital.

Cette offre correspond à une ligne de maillage du territoire conformément au Plan Régional des Services de Transports Routiers de Voyageurs 2020-2030 voté par l'Assemblée Régionale le 12 Avril 2019.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Sous-Directeur Adjoint des Transports
Routiers de Voyageurs de Bordeaux


Stéphane RADONDY